

## Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 mars 2024

### 1. Bienvenue

Stefan Senn et Isabelle Daulte du comité souhaitent la bienvenue aux membres présents, aux membres d'honneur et aux invités.

Selon la liste de présence, 49 personnes sont présentes (membres, donateurs, invités). 46 membres ont droit de vote. Selon la liste en annexe, 39 personnes ont présenté leurs excuses.

### 2. Élection des scrutateur-trice-s

Sont élus comme scrutatrices : Ishi Andrea Leuthold et Regina Lerch.

### 3. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 mars 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'année dernière est approuvé à l'unanimité et avec remerciements.

### 4. Rapport de l'année 2023

#### a) Rapport annuel du comité

Le comité et le secrétariat exécutif ont rédigé leurs rapports de manière claire et complète. Les textes peuvent être lus en intégralité dans le rapport annuel 2023 sur le site de l'association.

Le rapport annuel 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### b) Comptes annuels

Yoga Suisse est financé principalement par les cotisations des membres et des donateurs-trices. Les membres et donateurs-trices qui rendent possibles les projets de l'association et les soutiennent par leurs contributions annuelles sont remerciés.

Par rapport à l'année précédente, on constate qu'il y a eu moins de revenus pour les membres en 2023. En particulier, les démissions parmi les membres actifs ont été plus nombreuses que l'année précédente. Il y a eu une augmentation du nombre de membres en formation en 2023. Par rapport à 2022 (13 nouveaux membres), nous avons accueilli 26 nouveaux membres en formation.

Les enseignant-e-s de yoga ayant suivi une formation en dehors de Yoga Suisse sont intéressés par une adhésion active et une inscription au registre professionnel. Huit enseignants de yoga diplômés de l'Union Européenne de Yoga (UEY) ont été reconnus en 2023. Les frais de dossier de CHF 1600.- sont enregistrés dans le domaine « Assurance qualité ». Les revenus supplémentaires dans la rubrique « Assurance qualité » comprennent les frais de dossier de CHF 350.- par candidat au diplôme. Ce montant varie d'année en année et dépend du nombre de candidats qui passent les examens Yoga Suisse.

Le départ de la secrétaire exécutive a entraîné des dépenses de personnel légèrement plus élevées car elle a quitté le secrétariat exécutif à fin mai 2023 en raison de vacances et d'heures supplémentaires, et elle a quand même reçu son salaire régulier pendant les mois de juin et juillet.

Comme convenu avec Swisswell Medien AG et Yoga7, Yoga Suisse paie un montant par membre et par numéro pour les magazines. Cela signifie qu'un plus grand nombre de membres entraîne des dépenses plus élevées dans le domaine des magazines. Le montant est donc légèrement inférieur par rapport à l'année précédente.

Le compte de charges « Administration des membres, site Internet, newsletter » regroupe les innovations et adaptations du calendrier des manifestations ainsi que les dépenses de maintenance.

Le compte de charges « Conférences, formations continues et séminaires » comprend les dépenses liées aux cérémonies de diplômes et à l'atelier de printemps « Du yoga égyptien aux asana du Hatha Yoga » avec Babacar Khane et au concert du soir « Musique indienne » avec Manish Vyas.

Treize des seize formations continues prévues ont été réalisées, de sorte que les revenus dans ce domaine sont plus élevés que l'année précédente.

Après création d'une réserve de CHF 5000.-, le résultat est un bénéfice de CHF 3693.36. Le bénéfice est reporté au nouveau compte, de sorte que les capitaux propres augmentent à CHF 42 268.14.

Les comptes annuels 2023 sont approuvés à l'unanimité.

## **5. Rapport de l'organe de révision**

Nous avons également publié le rapport de la comptable Beatrice Glauser de Treuhand Keel AG sur le site Internet de l'association.

Le comité tient à remercier chaleureusement Gertrud Kern pour la préparation de la comptabilité.

L'organe de révision Treuhand Keel AG écrit dans son rapport de révision qu'il recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels avec un bénéfice de CHF 3693.36 et des fonds propres de CHF 42 268.14.

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport de l'organe de révision.

## **6. Décharge du comité**

L'Assemblée générale vote à l'unanimité la décharge du comité.

## **7. Planification annuelle pour 2024 et cotisations des membres et donateurs-trices pour 2025**

### **a) Planification annuelle pour 2024**

Des informations détaillées sur les projets prévus figurent dans le rapport annuel 2023.

#### *1. Collaboration entre le comité, les institutions de formation et le secrétariat exécutif*

Rendre le yoga visible en tant que profession et mettre en valeur la qualité de tous les membres actifs de Yoga Suisse et des institutions de formation. Empruntez courageusement de nouvelles voies et réagissez à demain avec intérêt et innovation. Parcourir ce chemin ensemble et renforcés pour permettre la concrétisation de la vision de Yoga Suisse pour le bénéfice de tous.

#### *2. Secteur de la santé*

Le GTDS (Groupe de travail du domaine de la santé) poursuivra ses travaux pour déterminer si et dans quelle mesure la collaboration avec les offices d'enregistrement et les caisses d'assurance maladie doit être poursuivie ou démarrée. Dans un premier temps, le groupe de travail a élaboré un document de base. Le document contient des informations sur le système de santé suisse et ses

acteurs, les démarches entreprises par Yoga Suisse, les lacunes et faiblesses ainsi que les opportunités et les forces du dossier du secteur de la santé. Le document de base peut être commandé au secrétariat exécutif.

### *3. Stratégie yogathérapie 2022–2025*

Le GTYT (Groupe de travail sur la yogathérapie) poursuivra la mise en œuvre des objectifs stratégiques, notamment l'élaboration d'une vision stratégique pour Yoga Suisse et la clarification des domaines d'action prioritaires (communication, formation, événements, etc.). Elle mènera une réflexion plus approfondie sur les profils professionnels actuels et le cheminement de carrière souhaité pour devenir yogathérapeute.

### *4. Réévaluation des conditions-cadres des examens*

Le GTPex (Groupe de travail sur les examens) poursuivra son mandat de révision des conditions-cadres des examens et devrait l'achever en 2024.

### *5. Formation continue*

Yoga Suisse travaillera sur un nouveau concept de formation continue qui répond aux exigences d'une offre de formation continue efficace et cohérente et qui tient désormais également davantage compte du domaine de la yogathérapie.

## **b) Cotisations des membres et donateurs-trices 2025**

Le comité propose à l'Assemblée générale le maintien des cotisations des membres et donateurs-trices pour l'année 2025.

L'assemblée générale approuve la demande. Une abstention.

## **8. Votation**

Le comité propose à l'Assemblée de continuer à travailler avec Keel Treuhand AG en tant qu'organe de révision.

L'organe de révision est confirmé à l'unanimité.

## **9. Nouveautés**

### **a) Avantage pour les partenaires : Caisse de pension pour indépendant-e-s**

Les assurés peuvent désormais adhérer à la Caisse de pension de la Société suisse de Pharmacie. L'offre est disponible en allemand, français et italien. Une consultation peut être organisée avec la personne responsable. De plus amples informations sur l'offre sont disponibles dans la rubrique associations du magazine « YOGA ! Das Magazin » et « Les Cahiers du Yoga ».

#### *Trois questions de personnes présentes*

\_ Est-il également possible d'adhérer à temps plein à la caisse de pension ?

Oui, il est également possible pour les personnes à temps plein d'adhérer à la caisse de pension.

\_ Quel est l'âge limite pour adhérer à la caisse de pension ?

La limite d'âge est de 70 ans ; d'ici là, vous pouvez toujours adhérer à la caisse de pension.

\_ Les cotisations à une caisse de pension existante peuvent-elles être versées ?

Oui, vous pouvez verser les cotisations existantes du fonds de pension.

### **b) Certification Qualicert pour les membres**

Des échanges avec les responsables de Qualicert sont prévus pour 2024.

### **c) Téléchargement de feuilles de travail pour la vie quotidienne des enseignant-e-s de yoga**

Dans le cadre de la rénovation du site Internet, prévue pour fin 2024, une possibilité téléchargement (Download-Pool) sera mis en place pour les membres.

### **10. Demandes**

Aucune demande n'a été soumise concernant les points à l'ordre du jour.

### **11. Divers**

#### **a) Remerciements et divers**

Le comité remercie le travail effectué au sein des différents groupes de travail et offre à Carla Felber, Gisela Stauber et Yaira Yonne une bougie mandala. Un grand merci également aux expertes Sandra Dosé, Daniela Hälg, Ishi Andrea Leuthold, Dolores Ferrari, Sonia Coray, Isabelle Daulte et Marianne Tschumi. Un grand merci à la rédactrice en chef de « YOGA ! Das Magazin » Karin Reber et son équipe de rédaction ainsi que la rédaction des « Cahiers du Yoga ». Un grand merci au photographe Michael Isler et à la traductrice Dolores Ferrari ainsi qu'à Ishi Andrea Leuthold, notre relectrice et correctrice. Un grand merci également à notre équipe engagée du secrétariat exécutif, Dolores Ferrari et Ramona Jenni.

L'Assemblée Générale 2025 aura lieu le 15 mars 2025 au « Tibits » à Lausanne.

Le comité remercie les membres pour leur participation.

Procès-verbal :

*Ramona Jenni*

Comité :

*Malek Daouk*

*Isabelle Daulte*

*Naomi King*

*Stefan R. Senn*

### **Annexe :**

#### **Liste des personnes excusées**

Francine Ackermann, Brigitta Baumann, Karine Bayard, Line Blardone, Sandra Büchel, Caterina Davitti, Marilyn Decrey, Nicole Di Nuzzo, Nicole Frey, Edith Gähler, Yolanda Gil, Madeleine Hadorn, Gabriela Huber-Mayer, Pascale Hoffmann-Hostettler, Stefanie loudiden, Patricia Jordi, Daniela Muster, Diana Nicoli, Claudia Per, Carole Rawlinson, Christoph Raymann, Karin Reber, Janine Rohner, Alicja Ruckstuhl, Julia Schärer, Ottilia Scherer, Sonja Schwarz, Lisa Schweighauser, Carolyn Spielmann, Margareta Stühl, Christina Tischhauser, Anne Marie Tritten, Marianne Tschumi, Suprihatin Tukiyati, Carlo Vella, Joelle von Arx, Daniel Wiedemar, Petra Winder, Yaira Yonne